



Extension sur limite séparative ? et nuisance au voisinage

Par **poussico**, le **03/04/2011** à **22:30**

Bonjour,
Mon voisin veut agrandir son habitation en construisant sur limite séparative. Hors, cette limite ne peut pas supporter le poids d'une extension (fondations pas assez solide et mur pas assez épais).
- A-t-il besoin de mon autorisation pour faire des travaux sur ce mur et le rendre conforme à son besoin de construction ?
- Si d'autres techniques existent impliquant qu'il n'y a pas de travaux à faire sur le mur mitoyen, a-t-il le droit de prolonger sa construction entre son habitation et le mur mitoyen en sachant que le règlement impose un écart de 3m entre l'habitation et le mur mitoyen ou de construire sur le mur mitoyen. Sachant qu'il ne construirait pas sur la limite ... que vaut la règle des 3m ?
- Sa nouvelle construction me priverait de lumière chez moi et imposerait l'arrêt d'un grand jardin où je cultive mes fruits et légumes pour notre consommation annuelle ... car sans lumière, pas de photosynthèse ... pas de croissance des plantes d'où une privation de mes propres droits. Le voisin a le droit de jouir de sa propriété comme il l'entend, mais à condition de ne pas nuire à son voisinage et là il me porterait nuisance.
Que puis-je faire ?
Je vous remercie par avance pour votre aide.